

MODALITES D'INSCRIPTIONS aux ALSH ⇨ ÉTÉ 2024

PRIORITÉ AUX FAMILLES INSCRITES AUX PERISCOLAIRES TOUT AU LONG DE L'ANNEE

Contact : Emmanuelle ANNECHINI - Coordinatrice 06.74.33.29.97 / alsh.ccrm@agf67.fr

EN PERIODE ESTIVALE ⇨ INSCRIPTION UNIQUEMENT EN SEMAINE COMPLETE

PHASE 1

INSCRIPTIONS INTERNES AUX PERISCOLAIRES (en semaine complète de 5 journées)

➤ du lundi 03/06 au vendredi 07/06

PHASE 2

INSCRIPTIONS PUBLIQUES (en semaine complète de 5 journées)

➤ du lundi 10/06 au vendredi 14/06

Clôture des inscriptions : Vendredi 14 juin 2024 à 18h00

AFIN DE PRÉPARER AU MIEUX VOTRE DOSSIER,

LA FICHE D'INSCRIPTION ET LA FICHE SANITAIRE VOUS SERONT ADRESSÉES PAR MAIL. A RECEPTION DE VOTRE BULLETIN DE RESERVATION ET DU JUSTIFICATIF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER, IL FAUDRA ÉGALEMENT FOURNIR :

- la copie des vaccinations de votre enfant à joindre à la fiche sanitaire (sauf pour les inscriptions internes)
- l'attestation de réception du Règlement Intérieur et le consentement au RGPD
- le règlement par chèque à l'ordre de AGF 67 - espèces – CESU ou ANCV

le paiement est obligatoire à l'inscription

Aucune réservation ne sera prise par téléphone, ni simple courriel,

il est IMPERATIF que le bulletin de réservation ci-joint soit complété et retourné par mail à alsh.ccrm@agf67.fr pour que nous puissions répondre à votre demande dans les meilleurs délais.

Pour rappel les tarifs vous ont été transmis avec le Règlement Intérieur à l'inscription en périscolaire, néanmoins vous trouverez en annexe l'extrait du tarif ALSH, et dans tous les cas, nous vous ferons le calcul à réception de la réservation après vérification de votre quotient familial et vous adresserons le dossier à compléter.

Il suffira ensuite de déposer l'ensemble des documents accompagnés du règlement à la structure concernée